

■ GLOSSAIRE

BIC : Bank Identifier Code

Le code BIC, normalisé au niveau international, identifie une institution financière dans le pays où elle est implantée. Il permet aux banques d'identifier automatiquement la destination des transactions et de les acheminer vers leur destinataire.

Débit direct

Terme générique pour désigner les opérations de type « prélèvements ». En France, cette famille de moyens de paiement comprend notamment les prélèvements et les TIP.

EPC : European Payments Council

Instance créée mi-2002 par les principales banques européennes et les trois associations bancaires européennes pour organiser la mise en place d'un espace unique des paiements en euro (SEPA). L'EPC est également une instance de propositions et de dialogue avec la Commission européenne, le Parlement et les représentants européens des clients, entreprises et consommateurs.

Eurosysteme

Ensemble composé de la Banque Centrale Européenne (BCE) et des Banques Centrales Nationales (BCN) des pays de la zone euro.

Groupement des cartes bancaires CB (GCB)

Groupement d'intérêt économique regroupant l'ensemble des émetteurs de cartes bancaires CB en France. C'est l'organisme français gestionnaire du système interbancaire de paiement et de retrait par carte CB. Il définit les normes techniques, gère les autorisations des transactions, procède aux agréments de matériel et assure la représentation du système CB en France et à l'international.

IBAN : International Bank Account Number

Norme internationale d'identification des comptes bancaires. L'IBAN garantit l'identification de chaque compte bancaire de la clientèle. Il est composé du code pays où est localisé le compte (FR pour la France), de la clé de contrôle et de l'identifiant national du compte (le RIB pour la France). La longueur de ce dernier identifiant varie donc selon les pays. Ainsi, en France, un IBAN comprend 27 caractères.

Interbancairité

Terme qui désigne l'ensemble des mesures prises par l'industrie bancaire (normes communes, systèmes d'échange, accords commerciaux croisés...) afin qu'un client d'une banque puisse bénéficier des dispositifs d'une autre banque dont il n'est pas directement client. L'interbancairité permet ainsi une très large acceptation des moyens de paiement (cartes, chèques, virements, prélèvements, titres interbancaires de paiement, etc.) entre banques. Sans interbancairité, ces transactions ne seraient réalisables qu'entre clients de la même banque.

MasterCard

Un des deux principaux systèmes internationaux de paiement par cartes – avec Visa – avec qui travaillent les banques souhaitant proposer des cartes internationales à leurs clients. Ainsi, sur une carte bancaire émise en France, mais internationale, deux logos figurent : CB et MasterCard (ou Visa).

SEPA : Single Euro Payment Area

Espace unique de paiements en euro. L'Europe du SEPA comprend l'Union européenne, ainsi que l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse.

SIT : Système Interbancaire de Télécompensation

Système français de compensation automatisé. L'ensemble des moyens de paiement scripturaux de petits montants échangés entre banques transite par le SIT, en particulier les virements, TIP, chèques, factures et retraits effectués par carte CB etc. Le SIT est géré par le GSIT (Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation).

STET : Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement

Société par actions simplifiée constituée fin 2004 par un groupe d'entreprises bancaires françaises. STET travaille à la réalisation d'un nouveau système technique pour les échanges interbancaires, qui pourra prendre le relais du SIT, en concertation avec le GSIT et les utilisateurs de l'actuel SIT.

Transfert

Terme générique pour désigner les virements.

Visa

Un des deux principaux systèmes internationaux de paiement par cartes, avec MasterCard. Les banques françaises sont membres de Visa par l'intermédiaire du groupement Carte Bleue.